



**AÉROPORTS DE PARIS**

*Le monde entier est notre invité*

Paris, le 19 janvier 2015

**Communiqué financier**

**Aéroports de Paris**  
**Contrat de Régulation Economique 2016-2020**  
**Mise à disposition du dossier public de consultation**  
**Précision de l'objectif 2015 de ROCE<sup>1</sup> du périmètre régulé**

**Mise à disposition du dossier public de consultation du Contrat de Régulation Economique 2016-2020**

L'élaboration du Contrat de Régulation Economique (CRE) qui couvre la période quinquennale 2016-2020 est, pour le groupe Aéroports de Paris, un moment privilégié de dialogue avec toutes les parties prenantes. Après avoir engagé en 2014 une concertation approfondie avec les transporteurs aériens et entendu leurs attentes et priorités, Aéroports de Paris a présenté à ces derniers et à leurs représentants membres de la Commission consultative économique (Cocoéco), au cours du dernier trimestre 2014, ses premières orientations concernant les principaux axes du prochain CRE 2016-2020.

Aéroports de Paris a rendu public ce jour le dossier public de consultation du CRE 2016-2020, disponible sur [www.aeroportsdeparis.fr](http://www.aeroportsdeparis.fr), qui présente la proposition détaillée pour le CRE 2016-2020. Cette proposition concourt aux travaux sur la compétitivité globale du secteur aérien, et plus particulièrement sur sa contribution à l'économie française.

Les contrats de régulation sont des vecteurs importants de changement pour Aéroports de Paris. Depuis 2006, date d'entrée en vigueur du premier CRE, Aéroports de Paris a ainsi profondément modernisé ses infrastructures, notamment la plateforme de correspondances de Paris-Charles de Gaulle. Rendue possible par une mobilisation sans précédent des salariés du Groupe, cette métamorphose s'est opérée dans un contexte économique difficile. Pour cette raison, depuis 2010, Aéroports de Paris s'est engagé à maintenir une politique de forte modération tarifaire accompagnée d'une stricte discipline financière.

Pour le CRE 2016-2020, Aéroports de Paris souhaite amplifier cette stratégie :

- en **consolidant les fondamentaux**, notamment en matière de robustesse opérationnelle et de qualité de service ;
- en se positionnant comme une entreprise à la **conquête** du trafic ;
- en améliorant **sa compétitivité** en termes de coûts et de prix ;
- et, sur la base d'un **cadre de régulation stabilisé** qui ancre la confiance, en **créant ainsi de la valeur** au profit de ses clients, partenaires, actionnaires et salariés.

Augustin de Romanet, Président-directeur général d'Aéroports de Paris, a déclaré :

*"Nous avons mobilisé tous les leviers à notre disposition, pour que cette proposition soit cohérente, efficace et juste pour l'ensemble des acteurs du secteur. Le programme d'investissements a été arbitrée au plus près des besoins de capacité, de sécurité et de qualité. Le projet de structure tarifaire est profondément rénové et incitatif au développement du trafic international et en correspondance. L'effort de productivité sur lequel Aéroports de Paris est prêt à s'engager est sans précédent pour pratiquer une forte modération tarifaire alors même que le programme d'investissements sera largement supérieur à celui de la période précédente. La juste rémunération des capitaux investis par Aéroports de Paris sur le périmètre régulé est obtenue en 2020.*

*En définitive, ce dossier traduit la confiance que nous avons dans notre modèle et dans sa capacité à capter le trafic, à créer de la valeur, à nourrir et partager la croissance et à s'adapter en permanence aux évolutions de son environnement. Cette proposition est la proposition équilibrée d'une entreprise en conquête au service du développement du transport aérien, de l'économie et de l'emploi. "*

<sup>1</sup> Return On Capital Employed se définissant comme le retour sur capitaux engagés (RCE ou « ROCE ») calculé comme le résultat opérationnel du périmètre régulé après impôt normatif sur les sociétés rapporté à la base d'actifs régulés (valeur nette comptable des actifs corporels et incorporels relatifs au périmètre régulé, augmenté du besoin en fonds de roulement de ce périmètre)



**AÉROPORTS DE PARIS**

*Le monde entier est notre invité*

## Précision de l'objectif 2015 de ROCE du périmètre régulé

Aéroports de Paris est amené à communiquer dans le dossier public de consultation des données prospectives portant notamment sur 2015.

Ces éléments, ainsi que les objectifs correspondants qui avaient été définis pour le CRE 2011-2015 et modifiés en 2012<sup>(1)</sup>, sont présentés ci-dessous :

| Objectifs sur la période 2011-2015  | Objectifs 2015 revus en 2012 <sup>(1)</sup>           | Objectifs 2015 – Données figurant dans le dossier public de consultation |
|---|---|--|
| Hypothèse de croissance de trafic passager (TCAM <sup>(2)</sup> 2011-2015)  | + 1,9 % à + 2,9 % par an en moyenne sur la période    | <b>+ 2,7 % par an en moyenne sur la période</b>                          |
| Plafond de l'évolution moyenne annuelle <sup>(3)</sup> des tarifs des redevances comprises dans le périmètre du CRE (TCAM <sup>(2)</sup> 2011-2015) | + 1,38 % par an en moyenne sur la période + inflation | <b>+ 1,37 % par an en moyenne sur la période + inflation</b>             |
| ROCE <sup>(4)</sup> du périmètre régulé   | Entre 3,8 et 4,3 % en 2015                            | <b>3,8 % en 2015</b>   |
| Investissements sur le périmètre régulé de la société Aéroports de Paris  | 1,9 milliard d'euros <sup>(5)</sup>                   | <b>2,0 milliards d'euros <sup>(5)</sup></b>                              |

(1) Objectifs diffusés par communiqués de presse du 20 décembre 2012 intitulé « Objectifs 2012 et 2015 » sur le site Internet [www.aeroportsdeparis.fr](http://www.aeroportsdeparis.fr)

(2) Taux de croissance annuel moyen

(3) Du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de chaque année civile

(4) Return On Capital Employed se définissant comme le retour sur capitaux engagés (RCE ou « ROCE ») calculé comme le résultat opérationnel du périmètre régulé après impôt normalif sur les sociétés rapporté à la base d'actifs régulés (valeur nette comptable des actifs corporels et incorporels relatifs au périmètre régulé, augmenté du besoin en fonds de roulement de ce périmètre)

(5) En euros 2014

Les prévisions 2015 du groupe Aéroports de Paris seront communiquées à l'occasion de la publication des comptes annuels 2014.

## Une conférence téléphonique aura lieu le 21 janvier 2015 à 10h00, CET

- Ecoute en direct
  - Depuis la France : +33 (0)1 70 77 09 47
  - Depuis l'international : +44(0) 2033679453
- Ré-écoute à partir de 14h00, CET
  - Depuis la France : +33(0)1 72 00 15 00
  - Depuis l'international : +44(0) 2033679460
  - Code d'accès : 291510#



## Agenda

- Prochaine publication trafic
  - Lundi 16 février 2015 : trafic du mois de janvier 2015
- Prochaine publication des résultats
  - Jeudi 19 février 2015 : résultats annuels 2014

## Déclarations prospectives

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Des informations prospectives sont incluses dans cette présentation. Ces informations prospectives sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par Aéroports de Paris, elles comprennent notamment des informations relatives à la situation financière, aux résultats et à l'activité d'Aéroports de Paris. Ces données, hypothèses et estimations sont sujettes à des risques (tels que ceux décrits dans le document de référence déposé auprès de l'autorité française des marchés financiers le 31 mars 2014 sous le numéro D.14-0251 ainsi que dans son actualisation déposée auprès de l'autorité française des marchés financiers le 2 octobre 2014 sous le numéro D.14-0251-A01) et d'incertitudes, dont un certain nombre sont hors du contrôle des Aéroports de Paris et ne peuvent pas être facilement prédit, ils peuvent conduire à des résultats qui sont sensiblement différents de ceux prévus ou suggérés dans ces déclarations.*

---

[www.aeroportsdeparis.fr](http://www.aeroportsdeparis.fr)

**Contact presse** : Elise Hermant +33 1 43 35 70 70 – **Relations Investisseurs** : Vincent Bouchery + 33 1 43 35 70 58 - [invest@adp.fr](mailto:invest@adp.fr)

Aéroports de Paris construit, aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2013, Aéroports de Paris a accueilli plus de 90 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, 2,2 millions de tonnes de fret et de courrier et 43 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger.

Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le Groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2013, le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 2 754 millions d'euros et le résultat net à 305 millions d'euros.

Siège social : 291, boulevard Raspail, 75014 PARIS. Société anonyme au capital de 296 881 806 euros. 552 016 628 RCS Paris.